



- ❑ Environ **3.000.000** Vignettes payées entre mi-décembre et mi-février ;
- ❑ **1500** fonctionnaires de la DGI mobilisés pendant près de 2 mois ;
- ❑ **150** points de débite de la Vignette mises à contribution pour le paiement de ces vignettes avec une forte mobilisation de ressources humaines pour absorber ces flux ;
- ❑ **Longues files d'attente** ;
- ❑ **Gestion lourde et coût important** des vignettes :
  - Coûts des macarons et quittances ;
  - Coûts logistique de livraison et de stockage ;
  - Charges liées aux ressources mobilisées.
- ❑ **Pas d'historisation électronique des paiements des vignettes** : elles sont payées sur un mode déclaratif (présentation à la recette avec la quittance de la vignette de l'année précédente) ;
- ❑ **Contrôles limités** :
  - les contribuables en défaut de paiement de la vignette ne sont détectés que lors d'un contrôle éventuel par un agent de police ou un gendarme ;
  - La DGI n'avait pas de possibilité de relance ;
- ❑ **Peu de synergie entre Administrations** : les informations détenues par l'une ne servent pas à l'autre (cas METL-MEF)